



# ACADÉMIE DE CORSE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## Mémento 2024 - 2025 Éducation physique et sportive



MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION  
NATIONALE  
ET DE LA JEUNESSE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Septembre 2024

## Sommaire

1. Préambule
2. [Les orientations académiques](#)
3. L'enseignement de l'EPS
  - 3.1. Le collège
  - 3.2. Le lycée général et technologique
  - 3.3. Le lycée professionnel
  - 3.4. L'école inclusive en EPS
  - 3.5. Les examens
4. [Le sport scolaire](#)
5. [Les dispositifs sportifs](#)
6. [La formation des enseignants](#)
7. Le métier d'enseignant
8. Les ressources disponibles

Agnès RAYBAUD  
Inspectrice académie  
Inspectrice pédagogique régionale  
Académie de Corse

# 1 - Préambule

Cela fait maintenant plusieurs années qu'un mémento accompagne les lettres de rentrée. Il fait état des différents domaines qui organisent l'enseignement de l'éducation physique et sportive dans les établissements du second degré. Son objectif est d'apporter un éclairage aux enseignants et aux équipes de direction pour situer les enjeux actuels de la discipline afin de contribuer au mieux à l'éducation et à la formation de tous les élèves. Son contenu est réactualisé chaque année.

## Informations professionnelles- Utilisation de l'adresse académique

Pour rappel, toute question d'ordre pédagogique, didactique et professionnelle concernant votre établissement de rattachement peut être posée à l'IA IPR par voie hiérarchique en utilisant uniquement votre adresse professionnelle.

Tous les enseignants d'EPS de l'académie, titulaires, stagiaires, contractuels, appartiennent à une liste de diffusion créée par leur adresse mél. professionnelle : [prenom.nom@ac-corse.fr](mailto:prenom.nom@ac-corse.fr)

Pour accéder aux messages, il faut avoir activé son adresse académique.

Monsieur Hugo BERTHOUD succède à Madame Françoise RAVERA comme **Interlocuteur Académique Numérique (IAN) EPS**, Il sera à présent votre principal interlocuteur sur ces questions et celles concernant le numérique pédagogique.

Un grand merci à Françoise pour son engagement sans faille et son enthousiasme dont elle a toujours fait preuve à nos côtés pour contribuer à valoriser notre discipline au niveau académique et national.

Madame RAVERA Françoise conserve les missions de webmestre et de référent IPackEPS

## 2. Les orientations académiques

L'année scolaire 2024 – 2025 verra le jour d'un nouveau projet académique.  
De larges consultations permettront à tous les acteurs d'y contribuer.

**Message de rentrée de Monsieur Le Recteur de l'académie de Corse, Rémi-François Paolini**



cf. Site académique : <https://www.ac-corse.fr/>

# 3 - L'enseignement de l'EPS

La réussite des élèves en EPS n'est envisageable qu'à travers des parcours de formation cohérents, diversifiés, construits sur du court terme et long terme.

Priorités :

- Un engagement pour consolider les savoirs fondamentaux moteurs
- Un engagement pour l'égalité et la mixité et le respect d'autrui
- Un engagement pour contribuer pleinement à la santé globale des élèves (physique, psychique et sociale)

## 3.1 Le collège

L'objectif premier de l'École est de garantir l'acquisition de savoirs fondamentaux solides pour permettre ensuite aux élèves de choisir la voie qui leur correspond le mieux.

Les projets pédagogiques, doivent définir le cadre de travail et les outils partagés par l'équipe, il s'agit bien de repenser l'enseignement de l'EPS au collège au regard des attentes liées à la construction des compétences du socle commun et à une programmation pertinente des champs d'apprentissage lors des cycles 3 de consolidation et 4 d'approfondissement.

### Cycle 3 : Priorité : Soutenir et renforcer les apprentissages fondamentaux

- Soutenir et consolider les apprentissages fondamentaux qui ont été engagés au cycle 2 et qui conditionnent les apprentissages ultérieurs ;
- Permettre une meilleure transition entre l'école primaire et le collège en assurant une continuité et une progressivité entre les trois années du cycle.

Une attention particulière doit être accordée aux savoirs fondamentaux moteurs (conditions de l'acquisition de compétences plus complexes et levier pour l'inclusion de tous les élèves)

L'attention que vous portez au Savoir nager sécuritaire et au savoir rouler doit se poursuivre. Je remercie le service UNSS engagé à vos côtés pour vous accompagner.

- Concernant l'enseignement de la natation scolaire, la [note de service du 28.02.2022](#) précise les deux attestations mises en place :
  - L'ASNS (Attestation du Savoir Nager en Sécurité) est la référence dans les domaines scolaire et extrascolaire.
  - Le test d'aisance aquatique nommé « **Pass'Nautique** » permet un accès aux activités nautiques
- Concernant le savoir rouler la maîtrise des 3 blocs « savoir pédaler », « savoir circuler » et « savoir rouler à vélo » doit être consolidé et renforcé par l'acquisition de connaissances et de compétences pouvant permettre à l'élève de se déplacer en terrain varié en toute sécurité (VTT)
- Programme interministériel « savoir rouler à vélo »

### Heures annualisées pour l'enseignement des APPN

Certains collèges ont recours à des heures annualisées sur le cycle 4, ce choix nécessite une vigilance particulière pour mettre en place un enseignement qui respecte les exigences fixées par les programmes nationaux, notamment en termes de compétences attendues et d'horaires obligatoires.

**Depuis l'année scolaire 2022-2023, tout projet concernant cette annualisation des heures devra être validé par le groupe académique d'experts sous le pilotage de l'IA-IPR EPS.**

## Établissements dont le projet a été validé :

### Haute-Corse :

Collège Vinciguerra – Collège Montesoro – Collège J. D'Arc - Collège H. Tomasi - Collège JF. Orabona – Collège de Luri – Collège de St Florent – Collège De Biguglia – Collège H Tomasi – Collège du Fiumorbu – Collège F Orabana – Collège P Paoli – Collège Moltifao

### Corse du Sud :

Collège Maria De Peretti – Collège L. Boujot – Collège Maria De Peretti - Collège Laetitia – Collège Vico  
Lycées : LP Nicoli – LP F Scamaroni – Lycée Sartène (Terminale)

Tout établissement n'ayant pas présenté son projet pédagogique aux membres du groupe académique se met en difficulté par rapport aux textes réglementaires en lien avec la sécurité et les programmes disciplinaires.

Je vous engage donc à présenter le plus rapidement possible vos projets spécifiques concernant l'annualisation des heures pour l'enseignement des APPN.

## 3.2 Le lycée général et technologique : Préparer le parcours post-bac des élèves

- Le programme de l'enseignement commun d'EPS des classes de seconde générale et technologique et des classes de première et terminale générale et technologique est défini par arrêté du 17-1-2019 publié au BO spécial n°1 du 22 janvier 2019.
- Le programme de l'enseignement optionnel d'EPS des classes de seconde générale et technologique et des classes de première et terminale générale et technologique est défini par arrêté du 2-6-2021 publié au BO n°25 du 24 juin 2021.
- Le programme de l'enseignement de spécialité d'éducation physique, pratiques et culture sportives pour les classes de première et terminale de la voie générale est défini par arrêté du 2-6-2021 publié au BO n°25 du 24 juin 2021.

L'attention des équipes doit porter sur les nécessaires évolutions à prendre en compte pour construire des habitudes de pratiques physiques pérennes et raisonnées.

L'écriture des projets a pour objectif de penser la contribution de l'EPS au parcours de formation du lycéen en interrogeant sa place et son rôle dans les problématiques d'éducation au choix, de l'engagement de l'élève et de la construction d'un habitus santé.

### Enseignement de spécialité éducation physique, pratiques et cultures sportives

L'enseignement de spécialité, éducation physique, pratiques et cultures sportives, ouvert aux lycéens de la voie générale dès la classe de première offre des perspectives de parcours d'études dans l'enseignement supérieur et d'insertion professionnelle dans de nombreux secteurs tels que les métiers de la santé et du bien-être, l'enseignement, l'entraînement, la gestion, la communication, le secteur événementiel, la recherche et la sécurité

Établissement proposant cet enseignement : le lycée Pascal Paoli à Corté et le lycée Saint Paul à Ajaccio

### Enseignement optionnel

L'enseignement optionnel d'EPS s'inscrit dans le parcours de formation de l'élève sur les trois années du lycée. Il prolonge l'enseignement commun en offrant la possibilité à l'élève d'enrichir ses expériences grâce à l'approfondissement ou à la découverte de nouvelles APSA. Les connaissances et les compétences acquises pourront être valorisées dans le projet d'orientation post-baccalauréat de l'élève.

Au niveau académique, 6 lycées inscrivent cet enseignement dans le parcours de formation proposé aux élèves.

Établissements proposant cet enseignement : Lycée Fesch – Lycée L. Bonaparte – Lycée Giocante – Lycée de Corté – Lycée ST Paul – Lycée J D’Arc

J’en profite pour remercier les équipes pour le travail réalisé avec les élèves. Cet enseignement est une réelle plus-value dans le parcours de formation et de vie des élèves.

### 3.3 Le lycée professionnel

L’arrêté du 22 janvier 2024 relatif aux enseignements dispensés dans les formations sous statut scolaire préparant au baccalauréat professionnel prévoit une répartition horaire d’EPS pour chaque année du parcours pour un total de 211 heures : 75 en seconde, 70 en première et 66 heures en terminale. Les horaires dus à chaque élève sont donc de 2,5 heures par semaine en seconde et en première. En classe de terminale, l’horaire « élève » prévu est bien de 3 heures sur les 22 semaines de cours des élèves avant les examens. Les trois CCF devront avoir été organisés avant la mi-mai.

Améliorer l’insertion professionnelle des lycéens est l’objectif premier. Chacune des disciplines doit apporter sa pierre à l’édifice, j’attire votre vigilance sur l’attention que vous devez porter à vos élèves. Bien souvent, ce sont des élèves plus fragiles, qui viennent de milieux difficiles, qui ont souvent moins de repères sur leur avenir et les enjeux sociétaux. Notre discipline occupe une place privilégiée pour donner le goût, le plaisir d’apprendre tout en travaillant l’estime et la confiance en soi.

Le programme d’éducation physique et sportive (EPS) pour le certificat d’aptitude professionnelle (CAP) et pour le baccalauréat professionnel est défini par arrêté du 3-4-2019 publié au BO spécial n° 5 du 11 avril 2019.

La voie professionnelle a ses spécificités qui se caractérisent notamment par une forte diversité des formations, des publics et des motivations. En conséquence, **il est important que l’offre de formation proposée aux élèves soit adaptée à leurs ressources réelles et à leurs possibilités de réussite, diversifiée par des expériences de différentes natures, équilibrée dans la répartition des pratiques, contextualisée au regard de certaines habiletés, attitudes et gestes professionnels.**

Le programme ne prévoit pas a priori de liste d’APSA par champ d’apprentissage (CA), mais cite quelques exemples envisageables et prescrit une répartition équilibrée des CA : au moins trois CA en CAP dont le CA5 et au moins quatre CA en Bac Pro dont le CA5 pour au moins 20h. Le savoir-nager demeure un enjeu national de santé publique aussi tout doit être mis en œuvre pour que cette compétence soit validée pour les élèves ne l’ayant pas réalisé au collège.

La mise en œuvre de ces programmes vous offre l’occasion de repenser vos projets en vous donnant une large part d’autonomie et de responsabilité pour construire les parcours de formation en prenant en compte votre contexte d’établissement et les caractéristiques de vos élèves.

Depuis la rentrée 2021, la **création de l’unité facultative dans le secteur sportif (UF2S)** offre un parcours de formation visant une biquilification aux métiers du sport a été ouverte pour certaines spécialités de baccalauréat professionnel, l’arrêté du 20.01.2022 offre cette possibilité à d’autres spécialités.

Selon les contextes locaux, il peut s’agir de « colorer » d’une valence sectorielle sportive des bacs professionnels déjà existants autant que de construire des parcours de formation répondant à des besoins professionnels spécifiques dans le champ du sport.

Les parcours ainsi créés visent à considérer chaque jeune avec équité et bienveillance, à lui faire confiance, à lui donner des repères pour s’engager, à nourrir sa curiosité dans le secteur sportif et à favoriser la prise de responsabilité. Ils sont porteurs des valeurs développées dans le domaine du sport : la santé, le respect, la solidarité, la responsabilité, l’éco-citoyenneté et l’effort. Les parcours sont ouverts à tous les élèves sans distinction de genre, ces formations sont autant destinées aux filles qu’aux garçons.

Le parcours de formation au sein de l’UF2S a pour ambition de faire vivre aux élèves des situations de travail variées et riches qui contribuent à renforcer la maîtrise de compétences transversales et mobilisables à différents métiers du secteur sportif tout en favorisant les mobilités professionnelles

Établissement proposant cette unité facultative : le lycée professionnel Nicoli à Bastia et le Lycée Jean-Paul de Rocca-Serra à Porto-Vecchio.

### 3.4 L'école inclusive en EPS

Le droit à l'éducation pour tous les enfants, quel que soit son handicap, est un droit fondamental. L'EPS comme toutes les disciplines doit y contribuer en veillant à assurer un enseignement à tous les élèves par la prise en compte de leurs singularités et de leurs besoins éducatifs particuliers.

**Un regard particulier sera porté aux certificats médicaux d'inaptitudes totales ou partielles des élèves.**

En cas d'inaptitudes totales ou partielles des élèves, il est essentiel que le certificat médical donne des indications précises afin que les enseignants puissent aménager et envisager des contextes d'enseignement adaptés aux besoins spécifiques de chaque élève. Arrêté du 13 septembre 1989 relatif au certificat médical des inaptitudes à la pratique de l'EPS dans les établissements d'enseignement.

L'année dernière, je vous avais annoncé qu'un travail serait conduit avec le médecin conseil, le docteur FERRARA concernant le certificat médical. Ce dernier est disponible sur le site académique disciplinaire.

### 3.5 Les examens – Session 2025

**La gestion des épreuves d'EPS en CCF sera stabilisée cette année.**

Le travail réalisé cette année avec à la mise en place de nouvelles interfaces (IPack, Cyclades et santorin) nous a beaucoup mobilisé, mais vous avez su répondre présent. Ces outils sont à présent stabilisés.

Au plan pédagogique, je vous invite à poursuivre les réflexions d'équipes pour consolider la démarche de construction des protocoles.

**Pour le contrôle continu (contrôle en cours de formation) de la voie professionnelle :**

Les textes de référence précisent que chaque équipe pédagogique a la responsabilité de concevoir ses propres référentiels d'évaluation en cohérence avec le projet pédagogique EPS de l'établissement

Pour vous aider dans ce travail d'élaboration, des cadres d'écritures pour chacun des examens vous ont été adressés au cours de l'année scolaire 2020-2021. Si vous avez besoin de les actualiser, vous les trouverez sur notre site disciplinaire.

**Pour le contrôle continu en BAC GT**

- ▶ Circulaire n°2019-129 du 26 septembre 2019

**Pour le contrôle continu en CAP**

- ▶ Circulaire du 17.07 2020 parue au BO n°31 du 30 juillet 2020

**Pour le contrôle continu en BAC PRO**

- ▶ Circulaire du 29.12.2020 BOEN n°4 du 28.01.2021

Le protocole d'évaluation est une composante obligatoire du projet pédagogique EPS. Il sera transmis, sous couvert du chef d'établissement, à la commission académique d'harmonisation et de proposition de notes pour un contrôle de conformité nécessaire avant validation par le recteur d'académie. Les équipes qui souhaitent modifier les référentiels déjà validés (BAC GT et CAP) ou en proposer de nouveaux pourront les soumettre à validation.

Si des modifications sont apportées, pensez à réactualiser vos référentiels dans IPackEPS avant la commission de novembre.

Dans le courant du mois d'octobre, la circulaire académique des examens viendra préciser les différentes modalités et mises en œuvre des examens pour la session 2024.

**Concernant la session de 2023**, vous disposez sur le site académique du rapport de la commission académique pour l'ensemble des examens (BACGT, BAC PRO et CAP). J'invite l'ensemble des enseignants à en avoir une lecture approfondie.

### Préconisations à destination des établissements :

- Réfléchir sur l'offre de formation certificative pour garantir l'équité de choix adaptée aux profils des élèves.
- En lycée professionnel, la réflexion sur l'offre de formation doit être conduite en parallèle d'une réflexion sur les besoins des élèves, leurs motivations, et les spécificités des filières de formation.
- La réflexion sur les écarts de notes entre les filles et les garçons doit se poursuivre dans tous les établissements
- **SI nos taux d'inaptitude totale sont en baisse, nous devons encore réfléchir pour faciliter la pratique de tous les élèves. La mise en œuvre d'épreuves adaptées doit être effective dans tous les établissements avec pour objectif la contribution de la discipline à l'inclusion de tous les élèves.**
- Lien vers le modèle de certificat d'inaptitude à la pratique de l'EPS



Les modalités de certification ne changent pas en 2024, mais des ajustements des référentiels Danse et Demi-fond pour l'examen ponctuel en voie générale et technologique et du référentiel demi-fond en baccalauréat professionnel. Circulaire du 22/07/2024

La publication du référentiel demi-fond en baccalauréat professionnel est à venir.

## 4 – Le sport scolaire

- Conseiller technique du sport scolaire auprès du Recteur. Directeur du service régional  
Fabrice LHOUMEAU 04 95 22 41 24 ou. 06 83 53 38 13 sr-corse@unss.org  
5 avenue du Maréchal Lyautey 20090 AJACCIO
- Conseiller technique du sport scolaire auprès du DASEN de Haute-Corse  
Axel RICQUEBOURG 04 95 34 59 59 ou 06 80 32 00 94 sd02b@unss.org  
Palais de la mer BP 177 – 5 bis rue du chanoine Leschi 20293 BASTIA
- Conseiller technique du sport scolaire auprès du DASEN de Corse du Sud  
Fabrice LHOUMEAU
- Secrétaire comptable du service régional  
Laurence CARPENTIER 04 95 22 41 24  
5 avenue du Maréchal Lyautey 20090 AJACCIO

Vous trouverez dans le dossier de rentrée de l'UNSS les informations utiles vous rappelant le fonctionnement de l'association sportive d'établissement et le rôle dévolu aux enseignants, animateurs de l'AS

**La journée nationale du sport scolaire (JNSS) est fixée au mercredi 18 septembre,**

La JNSS reste le premier temps fort de l'année scolaire pour promouvoir le sport et la vie associative de l'école aux lycées.

Elle trouve légitimement sa place dans la Grande Cause en assurant la promotion des pratiques sportives, artistiques et culturelles inscrite dans le champ du sport. Elle est le premier temps de l'héritage des Jeux olympiques et paralympiques.

C'est l'occasion pour le ministère chargé de l'éducation nationale, avec l'ensemble des fédérations sportives scolaires de **promouvoir le développement de la pratique sportive tout en continuant à s'appuyer sur les valeurs du sport, de l'olympisme et du paralympisme**, sur l'ensemble du territoire. À tous les échelons du sport scolaire, des manifestations à la fois sportives, ludiques et ouvertes à tous, sont organisées. Cette Journée doit permettre **la promotion du sport scolaire, de montrer au travers des démonstrations le dynamisme de vos élèves licenciés et d'attirer de nouveaux élèves vers le sport scolaire.**

Dans les écoles et établissements, tout ou partie de la matinée du 18 septembre peut être banalisée afin de permettre la conduite d'actions bénéficiant à l'ensemble des élèves ainsi que la continuité avec les activités de l'association sportive se déroulant l'après-midi.

Chaque établissement adressera un compte rendu synthétique (types d'actions, nombre d'élèves participants, nombre d'enseignants et personnels de l'établissement participants) à l'inspection pédagogique régionale et aux services de l'UNSS (régional et départemental) pour le mercredi 25 septembre (envoi par mél. obligatoire).

En concertation avec le service UNSS, un calendrier annuel sera communiqué aux chefs d'établissements afin de vous accompagner dans ces dynamiques de projets.

## **Décret n°2014-460 du 7 mai 2014 relatif à la participation des enseignants d'éducation physique et sportive aux activités sportives scolaires volontaires des élèves**

**Note de service n° 2014-073 du 28-5-2014 (BO n°22 du 29 mai 2014)**

Le décret et la note de service instituent les 3 h indivisibles d'animation de l'AS d'établissement dans le service des enseignants d'EPS.

Cette activité constitue, en complément du service d'enseignement proprement dit, une des missions statutaires à part entière. Ainsi, le service de chaque enseignant d'EPS, qu'il exerce à temps complet ou à temps partiel, comprend un **volume forfaitaire de trois heures** consacrées à l'organisation, à l'animation, au développement et à l'entraînement des membres de l'association sportive (AS) de son établissement scolaire. Ces heures sont inscrites dans l'état des services d'enseignement de chaque enseignant et sont naturellement indiquées sur son EDT hebdomadaire.

Si des progrès ont pu être observés sur la vie des associations sportives en collège, une implication plus soutenue est attendue des lycées. Les différents événements et activités proposées par l'UNSS académique doivent permettre d'insuffler cet élan.

Je compte sur les équipes pédagogiques pour démontrer combien les AS et l'UNSS contribuent aux parcours de formation de l'élève en leur offrant de vivre des expériences uniques de vie associative, de pratiques sportives, de partages, de solidarité et de responsabilité.

**La volonté de promouvoir une pratique régulière d'une APSA est recherchée dans l'ensemble des espaces et temps scolaires, avec et au-delà de l'EPS et du sport scolaire**

**Dispositif « deux heures hebdomadaires supplémentaires d'activité physique et sportive pour les collégiens. » Note de service du 26.08.2022**

Ce dispositif mis en place à la rentrée 2022 vise à promouvoir la pratique physique périscolaire et extrascolaire auprès des élèves volontaires, plutôt éloignés d'une pratique régulière.

6 établissements ont bénéficié de cet accompagnement impulsé

Cette année, le dispositif a vocation à s'étendre dans le cadre de l'accueil de 8h à 18h des élèves dans les collèges de l'éducation prioritaire.

# 5 – Les dispositifs sportifs

## Les dispositifs sections sportives scolaires :

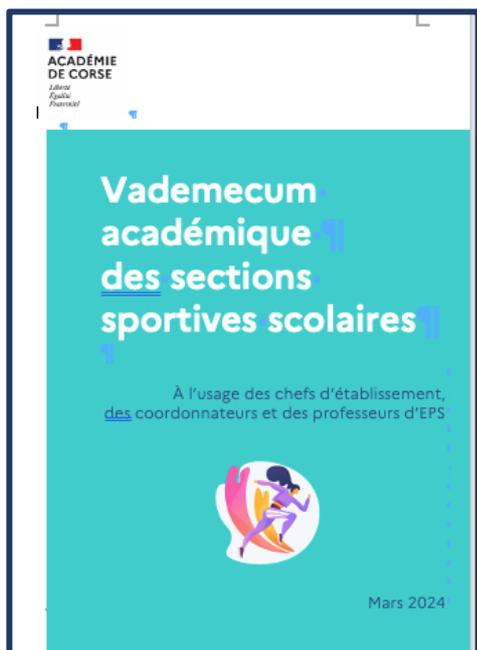


Les sections sportives scolaires (SSS) offrent aux élèves volontaires la possibilité de bénéficier d'un volume de pratique supplémentaire dans une ou plusieurs activités physiques, sportives ou artistiques proposées par l'établissement scolaire, tout en suivant une scolarité ordinaire.

Les SSS peuvent contribuer à la formation de jeunes sportifs de bon niveau et de futurs éducateurs, arbitres, officiels, ou susciter une vocation de dirigeant. Elles permettent aux élèves d'atteindre un bon niveau de pratique et un bien-être physique et moral sans pour autant avoir pour finalité la formation de sportifs de haut niveau.

Les SSS participent activement au développement d'un projet d'éducation par le sport. Elles contribuent à promouvoir la santé, l'égalité entre les filles et les garçons, les valeurs du sport, et peuvent avoir une incidence positive sur les résultats scolaires et le climat scolaire. Elles permettent de construire ou de renforcer les alliances éducatives avec le tissu associatif local,

en contribuant à ouvrir l'école sur son environnement de proximité et en mutualisant les équipements et les compétences. Elles favorisent ainsi l'insertion sociale, en particulier lorsqu'elles sont implantées dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville, dans les cités éducatives, en éducation prioritaire et dans les territoires éducatifs ruraux.



Un vademecum académique des sections sportives scolaires à l'usage des coordonnateurs et des professeurs d'EPS est à votre disposition. Il est en ligne sur le site académique et sur notre site disciplinaire.

**ACADÉMIE DE CORSE**  
Liberté  
Égalité  
Proximité

**Les sections sportives scolaires**  
pour éduquer à... pour éduquer par...

- 01 Proposé aux élèves scolarisés dans l'établissement scolaire (élèves volontaires)
- 02 3h hebdomadaires intégrés à l'EDT sans aménagements des enseignements obligatoires
- 03 Encadrement par les professeurs d'EPS ou BE avec convention avec un club ou une association agréée
- 04 Contribution à une éducation par le sport (inclusion, mixité, santé, persévérance scolaire...) intégré au projet EPLE

Une offre éducative et sportive de proximité pour le plus grand nombre

Liste des sections sportives scolaires à la rentrée 2024

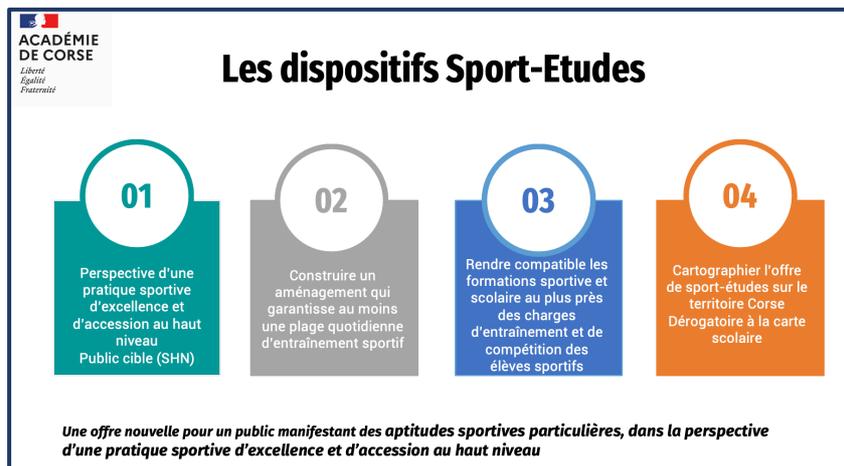
VILLES	Type	ÉTABLISSEMENTS	ACTIVITÉS
AJACCIO	Collège	A.Giovoni	Gymnastique
AJACCIO	Collège	Fesch	Handball
AJACCIO	Collège	L.Bonaparte	Voile
AJACCIO	Collège	Stiletto	Football
BASTIA	Collège	Montesoro	Football et Basket-Ball
BASTIA	Collège	St Joseph	Tennis
LUCCIANA	Collège	Lucciana	Football féminin
CALVI	Collège	J.Orabona	Rugby
MOLTIFAO	Collège	Moltifao	APPN
CORTÉ	Collège	P. Paoli	Activités de montagne
FOLELLI	Collège	H.Tomasi	Football
LEVIE	Collège	J.De Rocca Serra	APPN
L'ILE ROUSSE	Collège	P.Paoli	Tennis
CALVI	Collège	J Orabona	Rugbys
LURI	Collège	Cap	Judo
PORTICCIO	Collège	Porticcio	Voile
PRUNELLI DI FIUM'ORBU	Collège	Prunelli	Natation
SARROLA CARCOPINO	Collège	Baléone	Volley Ball
SARTENE	Collège	G.Clémenceau	Handball
PORTOVECCHIO	Collège	Maria De Peretti	Danse

**Les dispositifs sport-Études :**

« Des aménagements appropriés et des actions de soutien sont prévus au profit des élèves manifestant des aptitudes sportives particulières, en vue de la pratique sportive d'excellence et d'accès au haut niveau. La scolarité peut être adaptée en fonction du rythme d'apprentissage de l'élève et de ses événements sportifs » (article L. 332-4).

Les aménagements proposés, individuels et/ou collectifs dans le cadre de classes dédiées, peuvent être assortis d'allègements horaires limités, qui ne doivent pas compromettre l'acquisition des compétences attendues dans le cadre du socle commun de connaissances, de compétences et de culture, ainsi que des programmes d'enseignement et des examens nationaux.





### Les dispositifs « Deux heures de plus au collège :

**Dispositif « deux heures hebdomadaires supplémentaires d'activité physique et sportive pour les collégiens. » Note de service du 26.08.2022**

Ce dispositif mis en place à la rentrée 2022 vise à promouvoir la pratique physique périscolaire et extrascolaire auprès des élèves volontaires, plutôt éloignés d'une pratique régulière.

6 établissements ont bénéficié de cet accompagnement impulsé

Cette année, le dispositif a vocation à s'étendre dans le cadre de l'accueil de 8h à 18h des élèves dans les collèges de l'éducation prioritaire.

# 6 – La formation des enseignants



L'école Académique de la Formation Continue (EAFC) a vocation de permettre à chacun de participer à la construction de son chemin de formation, au plus près de ses besoins et de son environnement de travail.

L'offre de formation se décline :

- Parcours transversaux
- Parcours spécifiques disciplinaires
- Parcours spécifiques métiers

Avec des modalités de formations variées :

- Présentiel, distanciel et hybride.

## La formation continue en EPS

Responsable académique de la formation continue en EPS : Mme Céline RAT

Je remercie chaleureusement Mme Carole SEBEN pour son implication dans cette mission à mes côtés et je suis impatiente de la retrouver parmi nous.

Si le suivi de la formation est individuel, la mutualisation des connaissances doit permettre d'enrichir l'enseignement collectif de la discipline au sein de chaque établissement.

Un nouvel espace de mutualisation sera créé cette année sur NéOLEIA. Tous les enseignants y auront accès. **Vous y trouverez l'offre de formation, les dates, les intervenants et les comptes rendus de stage.** Vous êtes invités à vous connecter régulièrement afin de suivre l'actualité de la FC.

Cette année encore, le plan de formation proposé en EPS s'inscrit en continuité de celui des années précédentes

## **Principes d'inscription aux stages de FC :**

Le Plan Académique pluriannuel de Formation sera consultable à partir du 1<sup>er</sup> septembre 2023 sur le site de l'EAFC (<https://www.ac-corse.fr/eafc>).

## **S'ABONNER À UN MODULE DE FORMATION EN 3 ÉTAPES**

- 1** Je consulte l'offre de formation sur le site de l'EAFC [www.ac-corse.fr/eafc](https://www.ac-corse.fr/eafc)
- 2** Je m'abonne à la formation directement sur le site de l'EAFC en cliquant sur "Abonnement".  
Une fenêtre Arena s'ouvre : je renseigne mes identifiants académiques pour valider mon choix d'abonnement.  
  
Je peux à tout moment supprimer cet abonnement.
- 3** Lorsque la formation va être mise en œuvre, je reçois une notification sur ma boîte mail académique et je peux m'inscrire.

*L'abonnement ne vous engage pas mais vous permet d'être informés des dates et lieux des formations, c'est à ce moment-là que vous confirmerez votre présence au stage en vous inscrivant.*

### Plusieurs points d'attention :

- S'assurer auprès de votre chef d'établissement que les heures d'enseignement manquées seront repositionnées (utilisation des remplacements courtes durées, auto-remplacement à une date anticipée)
- Lorsque vous êtes abonné à une formation, veuillez maintenir une veille pour vous préinscrire après avoir reçu une notification de l'EAFC sur votre adresse académique. Cette année, Céline RAT a dû trop souvent rattraper des inscriptions hors délai.

Les deux groupes ressources seront reconduits avec des formats de travail à définir ensemble

- Le groupe ressource APPN
- Le groupe ressource Langue et culture Corse

### La formation aux concours

Responsable académique de la formation aux concours internes : Mme Céline RAT, professeure agrégée au collège Fesch à Ajaccio

Comme les autres années, les formations de préparations aux concours concernent le CAPEPS interne et l'agrégation interne. Dès le mois de juillet, les enseignants ont pu être informés des modalités de mises en œuvre. Les formations se dérouleront en présentiel à Corté mais également en distanciel.

Les candidats intéressés doivent contacter très rapidement Mme Céline RAT à l'adresse : [celine.rat@ac-corse.fr](mailto:celine.rat@ac-corse.fr)

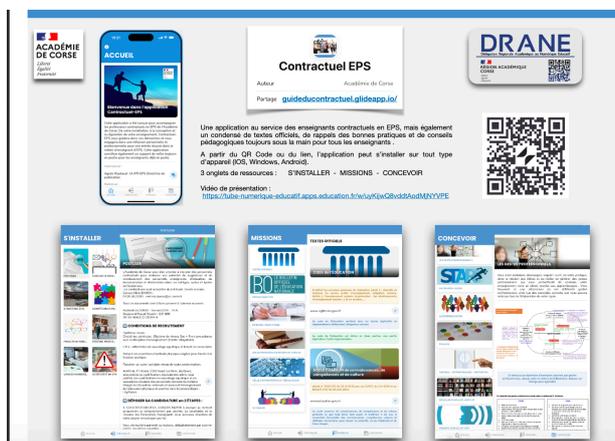
Session 2025	Épreuves écrites d'admissibilité	Dates Ddes écrits	Date des oraux
CAPEPS Interne CAER	La composition est l'étude d'un cas concret portant sur l'organisation et l'enseignement de l'EPS. Des documents synthétiques comprenant des données relatives à l'enseignement de l'éducation physique et sportive dans un établissement scolaire accompagnent le sujet.	À venir	Du 5 au 16 mai 2025
CAPEPS Externe CAFEP	Dissertation portant sur les fondements sociohistoriques et épistémologiques de l'éducation physique et des APSA	À venir	Du 26 mai au 22 juin 2025
	Composition à partir de documents permettant une mise en contexte de l'enseignement de l'EPS dans le second degré		
Agrégation interne CAER	L'enseignement de l'éducation physique et sportive de 1975 à nos jours. Les sujets portent sur des thèmes relatifs à la discipline scolaire de l'EPS et à ses enseignements et ses dispositifs complémentaires de 1975 à nos jours	À venir	Du 25 mars au 11 avril
	Les sujets portent sur l'activité des enseignants des enseignants et des élèves en EPS au service des apprentissages moteurs, méthodologiques et sociaux de tous les élèves. Un dossier support qui présente un contexte d'établissement accompagne le sujet.		
Agrégation externe	Éducation, activités physiques sportives et artistiques, société. L'éducation physique et sportive et son rapport aux types et aux modalités de pratiques en usage dans la société française de 1918 à nos jours.	À venir	Du 7 mai au 22 mai
	Éducation physique et sportive et développement de la personne. Pratiques professionnelles en EPS et apprentissages en contexte scolaires.		

**Les inscriptions aux concours auront lieu à l'automne 2024.**

### Application contractuel EPS

Une application spécifique pour les Contractuels EPS a été conçue par Céline Rat et Françoise Ravera, et supervisée par moi-même. Vous y trouverez un condensé de ressources utiles à l'enseignement de la discipline toujours en poche. Initialement conçue pour les enseignants contractuels, elle s'avère également un outil fonctionnel au service de tous. Elle est compatible avec tous les systèmes d'exploitation de vos smartphones, tablettes ou ordinateurs.

Le lien de téléchargement : <http://guideducontractuel.glideapp.io/> ou flashez le QRCode en bas de l'article



## La formation initiale

Le MASTER Meef, sous la responsabilité de l'Inspé, dispense une formation universitaire professionnalisante fondée sur des enseignements articulant théorie et pratique autour d'expériences en milieu professionnel. Son contenu est revu afin de consolider sa qualité de diplôme le mieux à même de préparer et former aux métiers de l'enseignement et de l'éducation. Les expériences en milieu professionnel durant le master Meef s'inscrivent pleinement dans cette perspective.

### Calendrier des stages des étudiants Master 1 et 2 MEEF

En cas de sollicitation, vous saurez accueillir, dans vos établissements, ces étudiants en formation en répondant au cahier des charges de l'INSPE.

Année	Durée	Mention	Type de stage	Modalité organisationnelle	Calendrier (présence dans les établissements d'affectation)
Master 1ère année	6 semaines	Mentions 1er degré, 2nd degré, Encadrement Educatif	Stage d'observation et pratique accompagnée	3 périodes massées de 2 semaines	<b>1ère période massée :</b> du 18 novembre au 6 décembre 2024 <b>2ème période massée :</b> du 22 janvier au 2 février 2024 <b>3ème période massée :</b> du 25 mars au 5 avril 2024
		Mention 1er degré	Stage d'observation et pratique accompagnée Europe (hybride à l'International)	3 périodes massées de 2 semaines	<b>1ère période massée :</b> du 18 novembre au 6 décembre 2024- distanciel <b>2ème période massée :</b> du 22 janvier au 2 février 2024- <b>présentiel</b> <b>3ème période massée :</b> du 25 mars au 5 avril 2024- <b>présentiel</b>
		Mention PIF parcours IDEA	Stage d'observation et pratique accompagnée	2 périodes massées de 3 semaines	<b>1ère période massée :</b> du 18 novembre au 6 décembre 2024 <b>2ème période massée :</b> du 24 mars au 11 avril 2025
Master 2ème année- Alternant	12 Semaines	1er degré	Stage en responsabilité	stage filé (1,5 jours) sur 36 semaines	<b>Lundi-Mardi :</b> du lundi 02 septembre au 4 juillet 2025 (à l'exception des dates de concours)
		2nd degré		stage filé (1 jours) sur 36 semaines	<b>Lundi ou Mardi :</b> du lundi 02 septembre au 4 juillet 2025 (à l'exception des dates de concours)
		Encadrement Educatif		stage massé sur 12 semaines	<b>12 semaines filées</b> à compter du 16 Septembre jusqu'au 9 mai 2025 (semestre 1 - semaines : 38,40, 42,45,47,51 et semestre 2 semaines : 4,7,12,14,16,19)
Master 2ème année- SOPA	12 Semaines	1er degré	Stage d'observation et pratique accompagnée	stage filé (2 jours) sur 24 semaines	<b>Lundi-Mardi :</b> du lundi 16 septembre 2024 au mardi 13 mai 2025 (à l'exception du 27 et 28 janvier 2025=soutenances de mémoire et des dates de concours)
		2nd degré		stage filé (2 jours) sur 24 semaines	<b>Lundi-Mardi :</b> du lundi 16 septembre 2024 au mardi 13 mai 2025 (à l'exception du 27 et 28 janvier 2025=soutenances de mémoire et des dates de concours)
		Encadrement Educatif		stage massé sur 12 semaines	<b>12 semaines filées</b> à compter du 16 Septembre jusqu'au 9 mai 2025 (semestre 1 - semaines : 38,40, 42,45,47,51 et semestre 2 semaines : 4,7,12,14,16,19)
		Mention PIF parcours IDEA		2 périodes massées de 6 semaines	<b>1ère période massée :</b> du 4 novembre au 13 décembre 2024 <b>2ème période massée :</b> du 24 mars au 16 mai 2025
Fonctionnaire Stagiaire mi-temps	1/2 service	Toutes mentions confondues	Stage en responsabilité	stage filé sur l'année scolaire	<b>Jeudi-Vendredi</b> sur l'ensemble de l'année scolaire

PARCOURS SPÉCIFIQUES EPS					
<a href="https://www.ac-corse.fr/l-offre-de-formation-specifique-disciplinaire-avec-l-eafc-124157">https://www.ac-corse.fr/l-offre-de-formation-specifique-disciplinaire-avec-l-eafc-124157</a>					
JOURNÉES IA-IPR EPS					
EPS	Journées IA-IPR EPS	Maîtriser les connaissances et l'actualité propre à la discipline : réunion des coordonnateurs, accompagnement des enseignements spécifiques, accompagnement des réformes, veille professionnelle	Agnès RAYBAUD	Année scolaire	
FORMATIONS CONCOURS					
AGRÉGATION	EPS Préparation concours Agrégation interne	S'engager dans une démarche individuelle et collective de développement professionnel. Amener les candidats à articuler des connaissances institutionnelles, scientifiques et didactiques en lien avec l'analyse de leur pratique professionnelle dans le cadre des épreuves d'admissibilité et d'admission.	Céline RAT Alexandre MILLOT Nice	Septembre à mai Corté	<b>24A0270092</b> 32753 (prépa. Écrits) 32754 (prépa. Oraux)
CAPEPS	EPS Préparation CAPEPS	S'engager dans une démarche individuelle et collective de développement professionnel. Amener les candidats à articuler des connaissances institutionnelles, scientifiques et didactiques en lien avec l'analyse de leur pratique professionnelle dans le cadre des épreuves d'admissibilité et d'admission.	Céline RAT Éric JOURDAIN Maëva ORLANDAZZI Jérémy CALENDINI	Septembre à avril Corté	<b>24A0270101</b> 32765 (prépa. Admissibilité) 32766 (prépa. Admission)
FORMATIONS PARCOURS PROFESSIONNEL					
ACCOMPAGNEMENT TUTEURS EPS	Accompagnement tuteurs EPS	S'engager individuellement et collectivement dans une réflexion professionnelle sur le rôle du tuteur, les procédures et les outils d'accompagnement possibles et sa posture sur le terrain.	Agnès RAYBAUD	Année scolaire	<b>24A0270323</b> <b>33111</b> (harmonisation) <b>33112</b> (cadrage et suivi)
CONTRACTUELS	EPS Formation des contractuels	Dans la continuité de la journée de formation de juin 2024, on poursuit la réflexion professionnelle (boîte à outils, gestes professionnels, contenus d'enseignement, etc....) dans un et/ou deux champs de questionnement abordés : concevoir la leçon/la séquence, mettre en activité les élèves, faire pratiquer en sécurité, réguler/étayer et évaluer	Agnès RAYBAUD Céline RAT	J1 : 13 décembre J2 : 28 mars J3 : 20 juin	<b>24A0270096</b> <b>32760</b>
FORMATION DE FORMATEURS EN EPS	Formation de formateurs en EPS	S'engager individuellement et collectivement dans des réflexions et des démarches pédagogiques visant l'amélioration des pratiques. Former aux compétences de formateurs.	Agnès RAYBAUD	Année scolaire	<b>24A0290097</b> <b>32762</b>
GROUPES RESSOURCES					
LCC	EPS Groupe ressource Langue et culture Corse	Produire des ressources académiques	Agnès RAYBAUD	Année scolaire	24A0270095 32759
APPN	EPS Groupe ressource APPN	Produire des ressources académiques	Agnès RAYBAUD	Année scolaire	<b>24A0270093</b> <b>32758</b>
ENSEIGNER ET APPRENDRE PAR CA/APSA					
INCLUSION ET CA3	Inclusion et CA3	S'inscrire dans une démarche de réflexion et de construction professionnelle dans le champs de l'inclusion, spécifiquement abordée dans le CA3 lors de la journée 2.	Agnès RAYBAUD Fabrice MARECHAL Twiggy LE JEUNE	J1 : 8 nov Corte J2 : 10 janv Corte	<b>24A0270090</b> 32750

<b>INVARIANTS MOTEURS CA2 SAVOIR NAGER SÉCURITAIRE</b>	Invariants moteurs CA2 et savoir nager sécuritaire	Spécificités CA2 et Savoir nager sécuritaire : ce qu'il est indispensable d'apprendre au niveau moteur sur un parcours scolaire	Cyril ALBERTINI	14 et 15 octobre 2024 Ajaccio	<b>24A0270105 32771</b>
<b>INVARIANTS MOTEURS CA2 ESCALADE</b>	Invariants moteurs CA2 et escalade	Spécificités CA2 escalade : ce qu'il est indispensable d'apprendre au niveau moteur sur un parcours scolaire	Formateurs à confirmer	Dates et lieu à confirmer	<b>24A0270105 32772</b>
<b>EPS CA4 BOXE FRANÇAISE</b>	EPS CA4 Boxe française	Les procédures d'évaluation et la gestion de l'hétérogénéité des publics scolaire. L'évaluation au service des apprentissages.	Marc BERENGUIER Sébastien MAIRE	21 et 22 octobre 2024	<b>24A0270103 32769</b>
<b>FORMATIONS TRANSVERSALES</b>					
<b>PARCOURS SANTÉ</b>	EPS Parcours éducatif à la Santé	Contribution de l'EPS au projet académique sur l'enjeu de la santé à l'école : quels indicateurs d'intégration dans les projets EPS (bien-être, plaisir, savoirs fondamentaux...) ? quelle prise en compte des spécificités de l'académie ? ...	Agnès RAYBAUD	3 décembre 2024	<b>24A0270099 32763</b>

Par ailleurs, la promotion de la langue Corse est une priorité académique qui s'inscrit pleinement dans des projets disciplinaires. Je vous invite, pour ceux qui le souhaitent, à vous inscrire au plan de formation en langue et cultures corse dans le second degré. Site LCC- Habilitation

D'autres formations à dimension plus transversale vous sont proposées sur le site de l'EAFIC

# 7 – Le métier d’enseignant

L’année scolaire 2017-2018 a vu la mise en place de nouvelles modalités d’évaluation des enseignants par la réforme du PPCR (parcours professionnels, carrières, rémunérations). cf. Lettre de rentrée 2017.

## LES TEXTES RÉGLEMENTAIRES

- Décret n° 2017-786 du 5 mai 2017 modifiant divers décrets portant statut particulier des personnels enseignants et d’éducation du ministère chargé de l’éducation nationale
- Décret n° 2017-787 du 5 mai 2017 relatif aux nouvelles modalités d’accompagnement, d’appréciation de la valeur professionnelle et d’avancement des personnels enseignants exerçant dans un établissement d’enseignement privé sous contrat
- Arrêté du 5 mai 2017 relatif à la mise en œuvre du rendez-vous de carrière des personnels enseignants, d’éducation et de psychologues du ministère chargé de l’éducation nationale
- Décret n° 2017-789 du 5 mai 2017 fixant l’échelonnement indiciaire de certains personnels enseignants et d’éducation relevant du ministre chargé de l’éducation nationale
- Arrêté du 21 juin 2019 modifiant l’arrêté du 5 mai 2017 relatif à la mise en œuvre du rendez-vous de carrière des personnels enseignants, d’éducation et de psychologues du ministère chargé de l’éducation nationale

## LE RENDEZ-VOUS DE CARRIÈRE

Le rendez-vous de carrière donne lieu à une évaluation professionnelle matérialisée par un compte rendu

Dans le 2<sup>nd</sup> degré, cette évaluation fait l’objet d’une concertation entre inspecteur et chef d’établissement.

11 compétences professionnelles sont évaluées :

- 5 compétences évaluées par l’inspecteur qui concernent les pratiques professionnelles « dans la classe »
- 5 compétences évaluées par le chef d’établissement qui concernent les pratiques professionnelles « au sein de l’établissement »
- Compétences évaluées conjointement par l’inspecteur et le chef d’établissement qui relèvent de « l’engagement professionnel au service des élèves et de l’institution »

Quatre niveaux d’évaluation proposés à l’appréciation finale de la rectrice :

À consolider ; Satisfaisant ; Très satisfaisant ; Excellent

## LES RENDEZ-VOUS DE CARRIÈRE 2024-2025

Pour l’année scolaire, les enseignants d’EPS éligibles sont informés par le service académique compétent.

Ce rendez-vous de carrière se déroule en trois temps :

- Une visite d’inspection
- Un entretien avec l’inspecteur
- Un entretien avec le chef d’établissement (au maximum dans les 6 semaines après l’inspection).

Le calendrier global du rendez-vous de carrière est saisi au moins 15 jours avant la première date sur IProf et doit être validé par l’enseignant.

Afin de le préparer, les personnels concernés recevront :

- Le guide du rendez-vous de carrière,
- Le document de référence de l’entretien (ce document peut être renseigné et adressé à l’inspecteur par courriel dans les jours qui précèdent l’inspection),
- Le tableau synthétique des compétences professionnelles (Arrêté du 1er juillet 2013).

En ce qui concerne la visite de classe (inspection), peuvent être transmis par mail tous documents jugés utiles :

- Projet de classe (caractéristiques des élèves, démarche d'enseignement/apprentissage, programmation...),
- Projet de séquence ou de cycle (compétences visées, contenus d'enseignement, ...),
- Projet de leçon (objectifs, contenus, situations d'apprentissage ...),
- Projet d'évaluation
- Les visites d'accompagnement se poursuivent également et concernent principalement les professeurs contractuels, les professeurs stagiaires. Pour ces visites, les mêmes consignes que pour les RdV-C sont données en termes de documents à fournir.

### **Nouveau dispositif indemnitaire : LE PACTE**

La mise en œuvre du Pacte se traduit par un dispositif indemnitaire instaurant une part fonctionnelle de l'indemnité de suivi et d'orientation des élèves (ISOE) et de l'indemnité de suivi et d'accompagnement des élèves (ISAE) correspondant à l'exercice de missions complémentaires, créée par les décrets n° 93-55 du 15 janvier 1993 et n° 2013-790 du 30 août 2013 modifiés.

La note de service du 20.07 2023 précise les modalités de mise en œuvre, je vous invite à la consulter.

# 8 – Ressources

Deux sites nationaux appellent des consultations régulières :

- Le site du bulletin officiel vous permet de retrouver les références des textes parus au BOEN à partir de l'adresse : <http://www.education.gouv.fr/>
- Le site pédagogique du ministère de l'Éducation nationale qui présente les points clés des textes actuels à l'adresse : <http://www.eduscol.education.fr/>

Je vous conseille également d'assurer une veille permanente sur l'actualité de notre discipline en consultant le site disciplinaire [http://www1.ac-corse.fr/EPS\\_20/](http://www1.ac-corse.fr/EPS_20/)

Rectorat de l'académie de Corse	Bd Pascal Rossini BP 808, 20192 AJACCIO CEDEX 4	Tél. : 04.95.50.33.33 Site internet : <a href="http://www.ac-corse.fr">www.ac-corse.fr</a>
Direction des Services départementaux de l'Éducation nationale de Corse du Sud	Bd Pugliesi Conti BP 832 20192 AJACCIO CEDEX 4	Tél. : 04.95.51.59.51
Direction des Services départementaux de l'Éducation nationale de Haute Corse	Palais de la mer - BP 177 5 bis rue Chanoine Leschi 20296 BASTIA	Tél. : 04.95.34.59.59
Université de Corté	Avenue Jean Nicoli, BP 52 20250 CORTE	Tél. : 04.95.45.00.00
INSPÉ	Campus Mariani – Bât. Alberti 20250 CORTE	Tél. : 04.95.45.23.50
	Centre Ajaccio 1 <sup>er</sup> degré	Tél. : 04.95.51.90.00
	Centre Bastia 1 <sup>er</sup> degré	Tél. : 04.95.34.82.20
CANOPE	Imm Castellani Quart Saint Joseph 20000 AJACCIO	Tél. : 04.95.50.90.00
UNSS	Service Régional 5, avenue Maréchal Lyautey 20090 AJACCIO	Tél. : 04.95.22.41.24 Site internet : <a href="http://www.unsscorse.org/">http://www.unsscorse.org/</a>
	Service Départemental 2B Palais de la mer BP 177 – 5 bis rue du chanoine Leschi 20293 BASTIA	Tél. 04 95 34 59 59 Email : <a href="mailto:sd02b@unss.org">sd02b@unss.org</a>
Responsables de la Formation Continue	Responsable académique : ▪ Céline RAT Collège FESCH Ajaccio	
	Responsables des concours : • Céline RAT Collège FESCH Ajaccio	
EXAMENS Épreuves ponctuelles	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 2A : Jean-Charles MONDOLONI, Lycée Fesch, Ajaccio</li> <li>• 2B : Pierre MAUREL Collège Montésoro Bastia</li> </ul>	
Responsables des installations sportives	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 2B : Pierre MAUREL Collège Montésoro Bastia</li> <li>• 2A : Jean Charles MONDOLONI Lycée Fesch Ajaccio</li> </ul>	
IAN EPS	Interlocuteur académique numérique en EPS • Hugo BERTHOUD : Collège de Lucciana, <a href="mailto:Hugo.berthoud@ac-corse.fr">Hugo.berthoud@ac-corse.fr</a>	
Webmestre	Site académique EPS et gestion informatique des examens EPS ▪ Françoise RAVERA	

## Pour joindre l'inspection pédagogique régionale

<p>Rectorat de l'académie de Corse Pôle Pédagogique <a href="mailto:pedag@ac-corse.fr">pedag@ac-corse.fr</a> A l'attention de Madame Agnès RAYBAUD, IA-IPR EPS Bd Pascal Rossini BP 808 20192 AJACCIO CEDEX 4</p>	<p><a href="mailto:Agnès.raybaud@ac-corse.fr">Agnès.raybaud@ac-corse.fr</a></p>
---	---

1 - Préambule

2 – Les orientations académiques

3 – L'enseignement de l'EPS

Le sport scolaire

5- Dispositifs sportifs

6- La formation.

7- Le métier d'enseignant

8 - Ressources